



Trois questions à Corinne CHERUBINI, Directrice de la DIRECCTE Ile-de-France

Pourquoi avoir choisi le GIP Maximilien pour piloter la MACS ?

La MACS devait être portée par un acteur représentatif de l'ensemble des acheteurs publics, donc bénéficiant d'une bonne assise régionale. Il était également important que sa connaissance et son expertise en matière de clauses sociales et de marchés publics soient reconnues. Le GIP Maximilien répond à tous ces critères.

Selon vous, par quels moyens et avec quelles initiatives peut-on développer les clauses sociales dans les marchés publics franciliens ?

La mobilisation des donneurs d'ordre pour accroître le nombre de marchés comportant des clauses sociales est essentielle et répond à une volonté forte de l'Etat. Pour cela, il faut rendre lisible auprès des donneurs d'ordre et des entreprises l'offre de services des facilitateurs de clauses présents sur les territoires. Les missions des facilitateurs sont multiples. En amont de la publication du marché, le facilitateur aide l'acheteur public au repérage des marchés pouvant faire l'objet de clauses et à la rédaction de la clause. En aval, il s'assure de la bonne exécution de la clause et de son évaluation.

En quoi est-ce utile d'organiser des rencontres comme les Openmap ESS ? Pour les acheteurs publics d'Ile-de-France ? Pour les structures de l'ESS ? Pour les nombreux partenaires de ces rencontres ?

Ces Openmap permettent de faire connaître aux acheteurs les ressources locales et l'offre de services des entreprises de l'ESS, en particulier celles de l'IAE et du secteur du handicap, pouvant répondre à leurs marchés. Pour les entreprises de l'ESS, c'est une réelle opportunité d'accès à de nouveaux marchés. Souvenons-nous que les deux premières rencontres Openmap en Mai et Novembre 2017 ont ainsi réuni plus de 80 entreprises de la filière du numérique et du secteur de l'économie circulaire ainsi que de nombreux acheteurs publics locaux et nationaux.